

Contrat N°7 906 008

SURCHARGE CARBURANT

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM	FRANCHISE
Maintien de prix	150 € par personne	Pas de franchise

COMMENT DECLARER UN SINISTRE :

Pour déclarer votre sinistre, vous pouvez le faire aux adresses suivantes :

- par mail : relationclients@presenceassistance.com

ou

- par courrier : **PRESENCE ASSISTANCE TOURISME BP 2101 75116 PARIS**

sans omettre de rappeler votre numéro de Dossier figurant sur votre facture et le motif précis de votre sinistre.

Vous recevrez un dossier à constituer sous 48 heures.